

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 8

Artikel: L'évolution de la profession d'architecte

Autor: Cazin, Francis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'évolution de la profession d'architecte

par Francis CAZIN,
membre du Conseil supérieur
de l'Ordre des architectes

37

Des professions naissent: cosmonaute, programmeur, publiciste.

D'autres meurent: porteur d'eau, écrivain public, cocher de fiacre.

D'autres évoluent: le barbier devient capilliculteur.

En fait les professions tributaires d'une technique, d'un moyen, d'un outil matériel ont la durée d'existence de cette technique, et sont condamnées à plus ou moins long terme. La nôtre, les vôtres, dans la mesure où elles s'appliquent à l'homme, où elles assument une mission sociale et savent échapper à l'asservissement par les techniques qu'elles utilisent, sont quasi éternelles.

Leur évolution est alors justement celle de leurs moyens d'action, de leur mode d'exercice, pour assurer la permanence de cette mission sociale à travers le changement des circonstances.

Aborder les nombreux problèmes de l'évolution de la profession d'architecte en quelques minutes est une gageure, surtout si l'on veut non seulement établir un constat de l'adaptation au présent, mais prévoir, et si c'est possible promouvoir l'adaptation et l'adaptation permanente, à un futur incertain et mobile.

Il ne pourra donc être possible que d'évoquer quelques dominantes dans l'évolution des circonstances, et quelques grandes lignes dans l'évolution et la profession; avec tous les aléas que comporte une prévision:

- Incertitude sur l'état futur et difficulté des extrapolations.
- Incertitude sur la faculté et la réalité des adaptations, et sur l'appréciation des freins et des moteurs.

Parmi les facteurs les plus apparents de l'évolution de notre profession, j'en retiendrai trois:

1. Sur le plan économique

Le changement d'échelle des programmes qui nous sont confiés, changement dont nous avons tendance à oublier qu'il est très récent en France.

En 1950, pour un programme de deux cents logements, on lançait un concours qui attirait tous les plus grands noms de la profession.

Changement d'échelle quantitatif, changement aussi dans l'échelle des temps d'une opération, car, si les cadences de chantier se sont considérablement accélérées, les délais administratifs, et financiers, font qu'une réalisation un tant soit peu importante s'allonge presque toujours au-delà de cinq années.

Changement qualitatif de certaines réalisations, traduisant des programmes inédits, souvent informulés, des essais ou des expériences.

2. Sur le plan technique

Je retiendrai l'épanouissement des techniques de plus en plus complexes et diversifiées, l'appel à des matières, à des sciences nouvelles.

- C'est l'apparition quotidienne du représentant en revêtements de sols qui vient vous chanter la toute dernière chanson thermoplastique alors que vos étagères fléchissent sous les échantillons.
- C'est la course aux structures plus audacieuses, aux procédés plus économiques, et souvent plus hasardeux.
- C'est l'obligation constante de réapprendre mais aussi d'essayer, de risquer, ce qui est plus grave.
- C'est enfin le recours à un nombre croissant de spécialistes de moins en moins omnipraticiens, appelant à leur tour une synthèse plus difficile et une décision plus vigoureuse.
- Et ce réseau technique, depuis peu, déborde des sciences de la matière aux sciences de l'homme encore balbutiantes. Encore qu'il nous faille ne pas exagérer leur importance dans l'acte architectural, et prendre, dès qu'il le faut, en l'absence du sociologue et du psychiatre de service une décision dictée par le bon sens.
- Il n'est pas besoin de signaler, en face de l'apport inestimable des techniques matérielles ou humaines à l'architecture, le danger grave de son **asservissement** aux technocrates et aux ordinateurs.

3. Sur le plan politique

enfin, il est d'évidence que le rôle de la puissance publique va croissant:

- Soit qu'elle agisse en tant que client, le secteur public ayant dû, au cours de ces dernières années, atteindre et dépasser le secteur privé dans le volume global des travaux.
- Soit qu'elle agisse en tant que financier, par ses aides directes ou indirectes, ses primes, prêts et subventions.
- Soit surtout qu'elle incite, programme, réglemente et contrôle tout le domaine bâti, avec une sollicitude toujours plus contraignante et parfois délirante.

Quelles sont maintenant les incidences de ces conjonctures sur notre profession ?

Et tout d'abord déblayons quelques idées fausses:

J'ai connu quelques vieux architectes avant la dernière guerre. L'un d'eux, qui avait négrifié sur le projet du Petit-Palais, est mort en 1940, ayant construit deux ou trois immeubles parisiens, pour des amis, quelques villas et dirigé de modestes travaux d'entretiens avec l'aide d'un ou deux commis et d'une secrétaire à mi-temps, au deuxième étage de son hôtel particulier.

Il avait élevé cinq enfants, investi convenablement, acheté sur ses vieux jours une propriété en vue de l'exode, et somme toute fort bien vécu, tout en consacrant chaque semaine un après-midi au recyclage, qui s'effectuait à l'époque en baguenaudant dans les expositions de peinture, et dans les rues à antiquaires.

Il m'arrive, je l'avoue, d'avoir un regret pour cette vie patriarcale, fusion de familial et de professionnel, et dont il subsiste, je crois, quelques témoins attardés.

Mais j'ai l'impression que, bien souvent, c'est encore cette image charmante et désuète, conforme au Code Guadet, que beaucoup de nos interlocuteurs ont inconsciemment en tête, nous assimilant avec exactitude aux autres professions libérales et principalement aux médecins.

Ou bien alors, confiants dans la lettre du Code de 1804, ils nous mélangent avec l'entrepreneur, à moins que ce ne soit avec le promoteur.

Or nos amis médecins, s'ils évoluent aussi, en fonction de l'évolution politique et par l'emploi des techniques et des spécialisations, seront toujours appelés à traiter des **individus**. Leur liberté de prescription reste beaucoup plus grande que la nôtre: ils ont l'immense avantage psychologique de pouvoir dire à leur client: «Déshabillez-vous!», et celui-ci ne leur dit guère: «Pas d'antibiotique, c'est trop cher!»

Mais cette assimilation erronée à d'autres libéraux, exerçant sans personnel ou presque, rend choquants pour beaucoup d'esprits, les budgets que nous devons manipuler pour faire tourner nos agences, rétribuer des collaborateurs plus nombreux et plus compétents, car il est loin, le temps où l'architecte, praticien omniscient, pouvait dominer de son savoir ésotérique à la fois son client et ses entrepreneurs.

L'assimilation de l'architecte au client est une autre optique assez répandue. Ainsi nous rend-on fréquemment responsables en amont des erreurs de la **programmation**, de l'insuffisance du budget ou du choix des terrains, données de base qui généralement nous échappent

et nous sont imposées. Un exemple parisien magistral et tout récent vient de nous en être donné.

Enfin, la confusion vers l'aval entre notre rôle et celui de l'entreprise, entre nos fautes et les siennes propres, est constante et cette confusion en contradiction absolue tant avec les usages qu'avec les dispositions légales régissant notre profession est si répandue qu'elle va jusqu'à s'insinuer dans l'esprit de certains magistrats demeurés en 1804.

Cherchant maintenant à analyser les tendances de l'évolution en cours et prévisibles de la profession d'architecte, je suis tenté de parler des professions d'architecte, car, et c'est là le point principal, les architectes, j'en suis personnellement convaincu, se disperseront de plus en plus dans l'éventail de missions très diverses, à travers des modes d'exercices différents, partout où leur activité concourra à créer, à animer le cadre de la vie des hommes. Dans les opérations de construction d'abord, l'architecte continue d'agir principalement en tant que maître d'œuvre, et nous reviendrons sur ce rôle principal.

Mais, et nous trouvons là en quelque sorte une réponse aux motivations sous-jacentes dans les assimilations abusives, vers l'amont et l'aval, signalées tout à l'heure, l'appel à des architectes se révèle de plus en plus nécessaire, tant auprès des maîtres d'ouvrage privés et publics, comme Conseil contractuel, salarié ou fonctionnaire, qu'auprès des exécutants et industriels, avec des modes de collaboration en cours de normalisation, notamment pour la mise en place d'une vraie politique d'industrialisation de tout ce qui peut et doit être industrialisé dans la construction.

Par ailleurs, une part plus importante de nos confrères, et plusieurs verront là certainement leur activité exclusive, se verra confier par la puissance publique ou des organisations privées, des missions non opérationnelles, dont l'inventaire apparaît très ouvert:

- Etude, établissement, contrôle, interprétation de la réglementation, de la normalisation.
- Participation aux plans, à l'aménagement du territoire et aux décisions d'urbanisme.
- Recherche architecturale et technique, qui a peine à décoller du stade artisanal et bénévole.
- Formation des élèves et collaborateurs, recyclage.
- Actions professionnelles ou syndicales.

Si nous revenons maintenant sur le rôle de l'architecte-

maître d'œuvre, il est possible de discerner deux tendances, simultanées et pourtant contradictoires.

Concentration et spécialisation

Concentration

Dans un souci d'**efficacité** devant des programmes plus importants ou plus complexes, appelant souvent des collaborations techniques particulières, et, dans un souci de **sécurité**, pour eux-mêmes et pour l'ouvrage devant des opérations de longue haleine, les architectes, pour une grande part, se concentrent, c'est indéniable, et se concentreront plus encore.

- Soit qu'ils restent seuls patrons d'une agence importante, avec tous les dangers, pour leurs clients, leur personnel, et leur famille, que représente la discordance entre des opérations de masse et des contrats personnels.
- Soit qu'ils s'associent entre eux, au coup par coup ou durablement.
- Soit qu'ils séparent leur activité propre et les services de l'agence, mise ou non en société de moyens (à l'instar du chirurgien par rapport à la clinique).
- Soit qu'ils s'intègrent dans un organisme pluri-disciplinaire.
- Services d'architecture publics ou privés.
- Bureaux d'études ou d'ingénierie.
- Sociétés civiles professionnelles.

Nous attendons la sortie prochaine du Règlement d'administration publique concernant l'application à notre profession de la loi sur les Sociétés civiles professionnelles. Mais tous ne se concentreront pas, et je reste persuadé de l'intérêt pour la collectivité, à ce qu'il reste un nombre appréciable de petits cabinets, voire d'artisans, capables de rendre un meilleur service pour des opérations dispersées, ou des programmes particuliers appelant une intervention personnelle plus soutenue.

Tendances à la spécialisation :

Ce mouvement, issu de la spécialisation des programmes, spontané en vertu des compétences et des références acquises, ne peut aller qu'en accroissement, si d'une part les architectes s'équipent en techniciens spécialisés, et si, d'autre part, sont mieux assurées la pérennité de leurs cabinets et la continuité de la commande.

Cette spécialisation, déjà en route, favorable au rendement, n'est pas sans dangers : il suffit d'en indiquer quel-

ques axes pour voir apparaître aussitôt des situations caricaturales.

1. Spécialisation suivant la nature des programmes

Il est certain que tous les architectes ne sont pas aptes à traiter tous les programmes, et que l'expérience acquise est facteur d'efficacité et de rendement. Mais cantonner des hommes dont la faculté principale est évidemment l'imagination, indéfiniment dans les mêmes problèmes, apporte un tel risque de sclérose que même les sociétés ou organismes ayant un service d'architecture intégré, préfèrent le plus souvent faire appel aux concours extérieurs dès qu'il leur faut des idées neuves.

2. Spécialisation territoriale

Elle répond avant tout à un souci d'efficacité, favorisant le contact avec un milieu donné et évitant une dispersion exagérée des activités.

Elle permet de donner aux grandes réalisations d'architecture et d'urbanisme plus d'unité.

Mais elle peut être un facteur d'uniformité écrasante, ou l'outil d'un esprit de chapelle et de malthusianisme local. Il m'apparaît cependant indispensable de poursuivre l'insertion d'architectes responsables au plan local le plus étendu, non seulement en tant que représentants de la puissance publique, pour l'incitation et le contrôle, mais encore dans l'opérationnel, qu'il s'agisse de la réalisation de villes nouvelles, de la construction dans un tissu urbain existant, ou de l'entretien et de la sauvegarde du patrimoine immobilier.

3. Spécialisation par phase d'intervention

En fonction des compétences, des implantations, à cause aussi de la durée des opérations, en vertu parfois d'influences extérieures à l'architecture, il arrive souvent que des architectes soient chargés de missions partielles :

- Plan-masse, architecte en chef, architecte d'opération.
- La participation accrue des architectes à la politique des modèles, soit comme auteur de modèles, à côté de l'entrepreneur, soit comme conseil du maître de l'ouvrage, soit comme architecte d'opération multipliera ces cas d'interventions successives et de responsabilités diffuses.

4. Spécialisation par nature d'intervention

Celle-ci, enfin, différente de la précédente, s'exerce à l'intérieur de l'agence ou de l'équipe.

Dans l'exercice de groupe, il semble en effet à peu près inévitable que les rôles se divisent en fonction des compétences, au détriment parfois de l'unité de conception :

On voit ainsi des architectes appliquer particulièrement leurs dons aux relations publiques, d'autres réussir dans la programmation ou l'ordonnancement, d'autres se consacrer uniquement aux études fonctionnelles, plastiques ou techniques, d'autres enfin à la conduite des hommes ou des chantiers.

On peut imaginer la poursuite de cet éclatement, avec des spécialistes de plan, de façade, de structure ou d'équipement, mais qu'en sera-t-il alors de l'œuvre architecturale ? Il faudra toujours un homme de synthèse, et ce sera lui l'architecte, au plein sens du terme.

Mais cette diffusion du rôle de l'architecte en diverses directions ne conduira à un épanouissement de l'architecture que si le pays en a soif, sinon, elle ne pourra mener qu'à une pulvérisation, à une désintégration dans un milieu hostile à toute valeur spirituelle.

Vous êtes maintenant en droit de me poser une question : Les professions d'architecte, dans ces perspectives, sont-elles encore des professions libérales ? J'aurai l'audace de répondre : oui, car le caractère libéral d'une profession réside moins dans son régime fiscal ou dans son mode de rémunération que dans les critères de compétence, d'éthique professionnelle, et d'indépendance de jugement faisant passer le bien commun avant l'intérêt particulier, fût-il légitime, de nos propres clients.

Au terme de ces réflexions, je tenterai de répondre par avance à quelques questions concrètes concernant l'évolution de notre profession :

1. Les effectifs des architectes évolueront-ils ?

Faut-il accroître ou restreindre le recrutement ? 8000 en France, 25 000 en Angleterre. Où est la vérité ?

Les opinions diffèrent considérablement, faute de s'entendre au préalable : Si l'on entend par **architecte** le patron d'une grosse agence structurée, quelques centaines en France suffiraient.

Si, et c'est mon avis, il faut diffuser des architectes, sous toutes les formes, dans toutes les instances publiques et privées concernées par l'acte de bâtir, c'est plusieurs dizaines de milliers qui sont nécessaires.

2. La formation des architectes

est un sujet trop vaste pour que je me permette de l'aborder. Mais ce que nous venons d'affirmer justifie déjà des formations différenciées à partir de troncs communs, et exige que nos responsables soient étroitement associés aux décisions concernant la réforme permanente de l'enseignement et le recyclage.

3. Les statuts législatif, réglementaire, déontologique des architectes, évolueront-ils ?

Ils ont en effet bien besoin d'être adaptés à la conjoncture actuelle et ouverte sur les développements futurs. Des réformes de textes sont en préparation et nous pensons qu'elles aboutiront prochainement.

Enfin, je voudrais, pour terminer, insister sur le fait fondamental suivant :

Toutes les adaptations, tous les efforts d'évolution des architectes seront vains si la civilisation qui se crée sous nos yeux rejette l'architecture comme un corps étranger (ou un vêtement inutile), si la République a besoin de savants et répudie les artistes, et si, dès leur jeune âge, les futurs citoyens ne sont pas initiés aux valeurs plastiques, tactiles et spirituelles du monde qu'ils auront à construire.



matériau isolant et de
construction

SA HUNZIKER S.A.